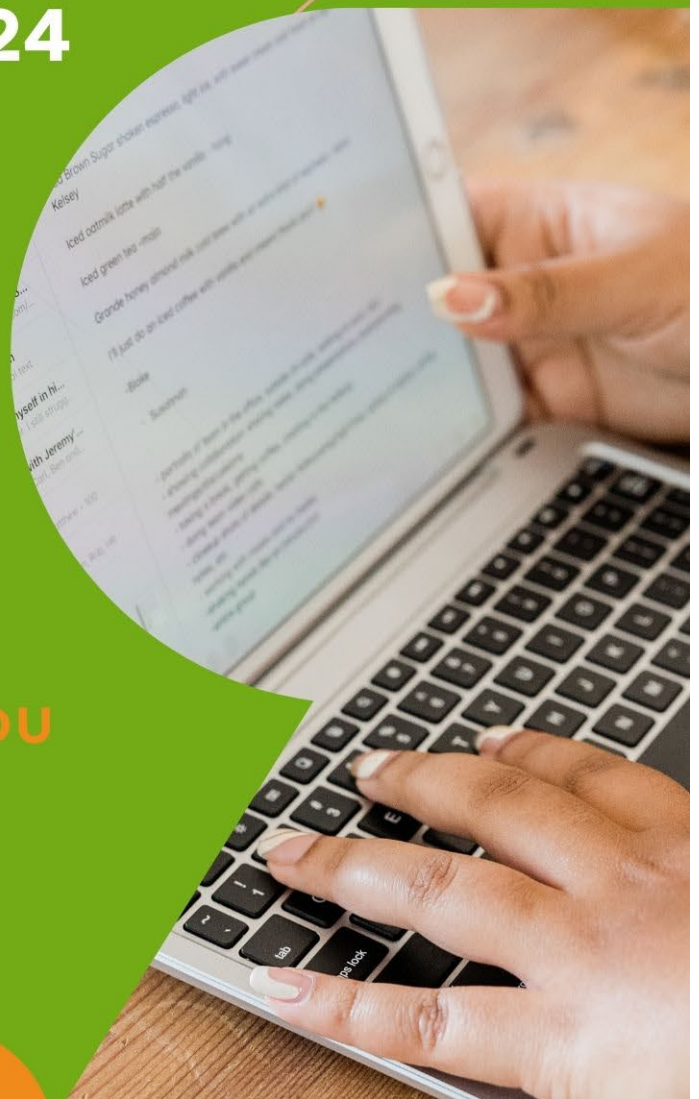


Note de présentation brève et synthétique

- CA 2023
- BP 2024

PRÉSENTÉ LORS DU
Comité syndical
du 15 mars 2024



Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente donc les principales informations du **compte administratif 2023** et du **budget primitif 2024**.

Contexte

Le syndicat mixte du Point Fort est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, la collecte sélective en apport volontaire et la gestion des déchèteries (compétence optionnelle) pour ses 5 EPCI adhérents, représentant 117 456 habitants (population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2023). Au total, environ 73 000 tonnes ont été traitées par le Point Fort Environnement en 2023.

I - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT	BP 2023 + DM	CA 2023	Ecart CA 2023 / BP 2023
DEPENSES			
011 - Charges à caractère général	8 577 621 €	6 531 412 €	-2 046 209 €
012 - Charges de personnel	3 374 640 €	3 346 517 €	-28 123 €
65 - Autres charges de gestion courante	288 172 €	283 890 €	-4 282 €
66 - Charges financières	1 864 103 €	1 861 932 €	-2 170 €
67 - Charges exceptionnelles	558 €	295 €	-263 €
68 - Dotations aux provisions	1 921 915 €	1 764 338 €	-157 577 €
Dépenses réelles de fonctionnement	16 027 009 €	13 788 384 €	-2 238 625 €
042 / 6761 - Différences sur réalisation		14 311 €	+14 311 €
042 / 675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées		166 468 €	+166 468 €
042 / 6811 - Dotations aux amortissements	2 383 888 €	2 301 671 €	-82 218 €
042 / 6862 - Dotations aux charges financières	1 674 483 €	1 674 483 €	0 €
Opérations d'ordre	4 058 372 €	4 156 933 €	+98 562 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	20 085 380 €	17 945 317 €	-2 140 063 €

RECETTES			
013 - Atténuation de charges	200 000 €	207 571 €	+7 571 €
70 - Produits des services	4 179 633 €	1 927 990 €	-2 251 642 €
74 - Participations des communes	10 163 714 €	10 163 714 €	0 €
74 - Participations autres organismes	2 116 877 €	2 677 830 €	+560 953 €
75 - Autres produits de gestion courante	313 831 €	490 567 €	+176 736 €
76 - Produits financiers	2 959 112 €	2 959 135 €	+23 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	120 312 €	+120 312 €
Recettes réelles de fonctionnement	19 933 166 €	18 547 120 €	-1 386 046 €
042 / 777 - Quote-part des subventions	152 214 €	152 214 €	0 €
042 / 7761 - Différences sur réalisation		60 467 €	+60 467 €
Opérations d'ordre	152 214 €	212 681 €	+60 467 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	20 085 380 €	18 759 801 €	-1 325 579 €

Résultat section de fonctionnement	0 €	814 484 €	+814 484 €
---	------------	------------------	-------------------

002 - Résultat de fonctionnement reporté - début d'exercice	3 021 741 €	3 021 741 €
Résultat de la section de fonctionnement	0 €	814 484 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 992 820 €	0 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté - fin d'exercice	1 028 921 €	3 836 225 €

L'exercice 2023 se clôture par un résultat excédentaire de 814 484 €, à ajouter à l'excédent antérieur reporté de 3 021 741 €. Le nouvel excédent reporté est donc de 3 836 225 €.

1.1 Points clés de l'année 2023

La mise en place du PASS déchèterie à partir du 1^{er} janvier 2023

Le PASS déchèterie a permis de mieux identifier les professionnels, ainsi les recettes liées aux apports professionnels ont augmenté en 2023.

Également, les apports des usagers ont été moins importants notamment concernant les gravats et les encombrants, permettant une maîtrise des coûts sur ces flux.

Evolution des flux principaux

	Tonnages 2023	Ecart 2022/2023	
		En tonnes	En %
Bois	827 T	- 128 T	-13%
Carton	1 053 T	- 210 T	-17%
Branchages	15 798 T	- 1 019 T	-6%
Pelouse	137 T	- 121 T	-47%
Encombrants	5 518 T	- 2 037 T	-27%
Gravats	5 603 T	- 3 446 T	-38%
	28 937 T	-6 960 T	-19%

Baisse des tonnages d'ordures ménagères collectées

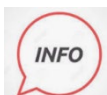
Les mesures prises par les EPCI adhérents (redevance incitative, extension des consignes de tri, modification des schémas de collecte) pour limiter la production d'ordures ménagères a permis de poursuivre la baisse des tonnages, voués à être enfouis à l'ISDND de Saint-Fromond. Cela a contribué à réduire l'impact de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les finances du syndicat.

	Nb hab	2022		2023		Evol 2023/2022		
		Tonnes OM	Ratio	Tonnes OM	Ratio	Tonnes OM	%	Ratio
Saint-Lô agglo	76 653 hab	10 702 T	140 kg/hab	9 813 T	128 kg/hab	- 889 T	-8%	-12 kg
CC Baie du cotentin	13 845 hab	3 315 T	241 kg/hab	3 266 T	236 kg/hab	- 49 T	-1%	-5 kg
Coutances mer et bocage	5 610 hab	729 T	127 kg/hab	504 T	90 kg/hab	- 225 T	-31%	-37 kg
COCM	5 666 hab	783 T	141 kg/hab	871 T	154 kg/hab	88 T	11%	13 kg
Villedieu Intercom	15 663 hab	2 106 T	135 kg/hab	1 511 T	96 kg/hab	- 595 T	-28%	-38 kg
	117 437 hab	17 634 T	150 kg/hab	15 965 T	136 kg/hab	- 1 669 T	-9%	-14 kg

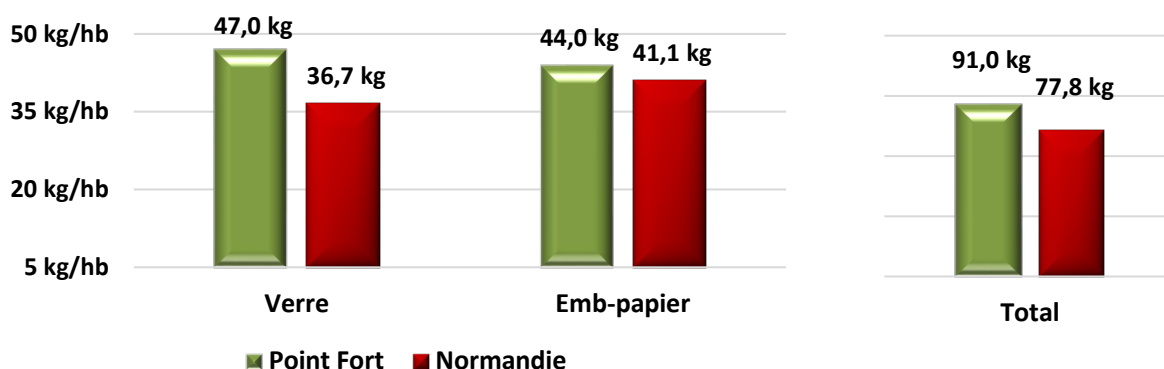
Augmentation du soutien CITEO suite au passage aux extensions des consignes de tri

L'ensemble des 5 EPCI étant passés aux ECT, le tonnage de plastiques recyclés a augmenté. Ainsi, les soutiens versés par CITEO sont plus importants car les quantités soutenues ont augmenté mais aussi car le tarif de soutien à la tonne est plus important pour les collectivités en ECT.

	2022	Soutien unitaire 2022	2023 provisoire	Soutien unitaire 2023	Ecart quantité	Ecart prix
Flacons plastiques ECT	736 T	645 €	1 200 T	725 €	+299 187 €	+96 000 €
Flacons plastiques hors ECT	324 T		0 T	0 €	-209 035 €	+0 €
					+90 152 €	+96 000 €
					+186 152 €	



Le territoire du Point Fort se situe au-dessus de la moyenne normande en termes de performance de recyclage des emballages en 2022.

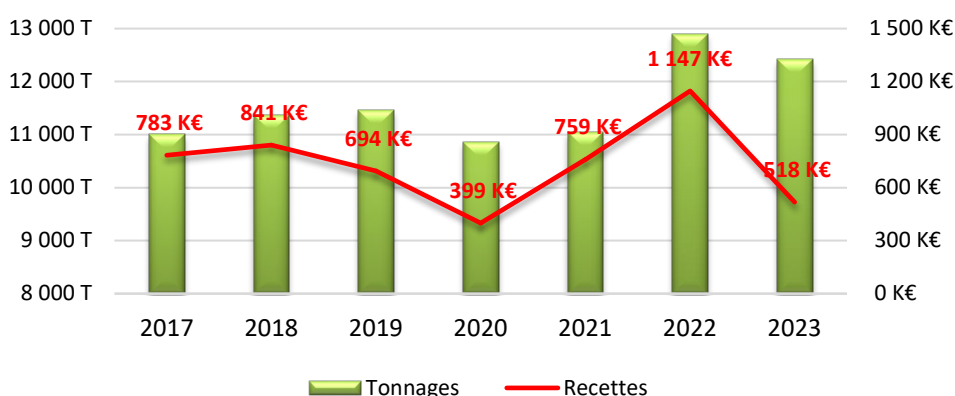


Chute des cours des prix de reprise pour les matériaux recyclables en 2023

Après une reprise des cours en 2022, les tarifs se sont de nouveau effondrés en 2023.

Prix de reprise des principaux flux en €/T	CA 2022	CA 2023	Ecart
Papier graphique trié	121 €/T	105 €/T	-16 €/T
Plastique PET clair	810 €/T	230 €/T	-580 €/T
Plastique PEHD PP	297 €/T	152 €/T	-145 €/T
Cartonnette	70 €/T	26 €/T	-44 €/T
Acier	259 €/T	124 €/T	-135 €/T
Alu	826 €/T	680 €/T	-146 €/T
Carton	63 €/T	10 €/T	-53 €/T

Recettes matières recyclables



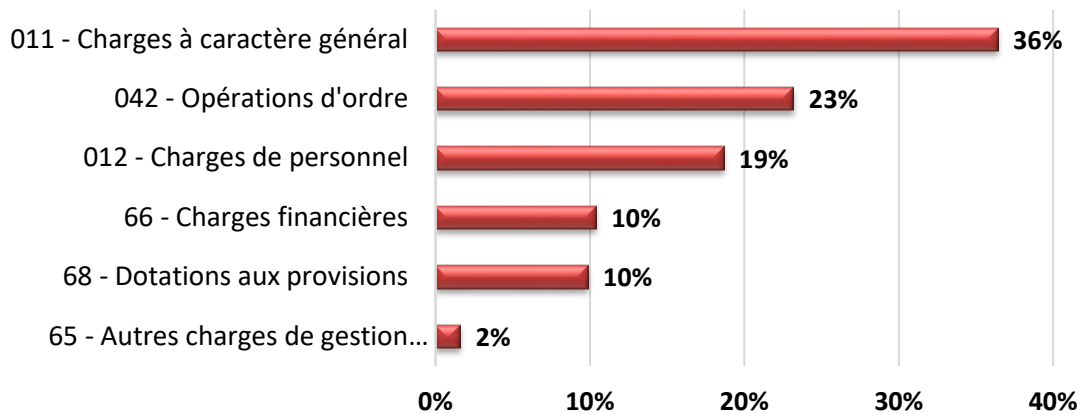
Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Les adhérents sont redevables de la TGAP au titre de chaque tonne enfouie. Sont concernées les tonnes d'ordures ménagères ainsi que les tonnes d'encombrants provenant des déchèteries. Cette taxe s'élevait à 51 €/ tonne en 2023, soit une augmentation de 11 €/ tonne par rapport à 2022. 28 800 tonnes ont été enfouies en 2023 (tonnages adhérents et clients).

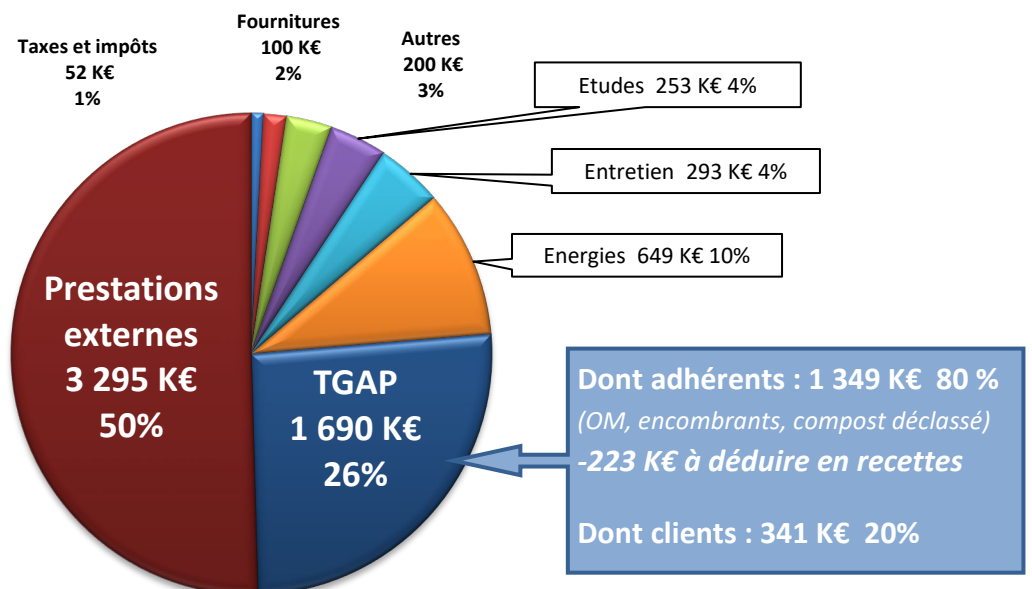
Reprise des apports clients de Déchets Industriels Banals (DIB) à l'ISDND de Saint-Fromond

Après un 1^{er} semestre défavorable pour la conclusion de contrats clients pour l'ISDND de Saint-Fromond, le 2^e semestre a été positif. Le syndicat a adapté ses tarifs à la conjoncture et à finalement traité 6 760 tonnes de DIB en 2023.

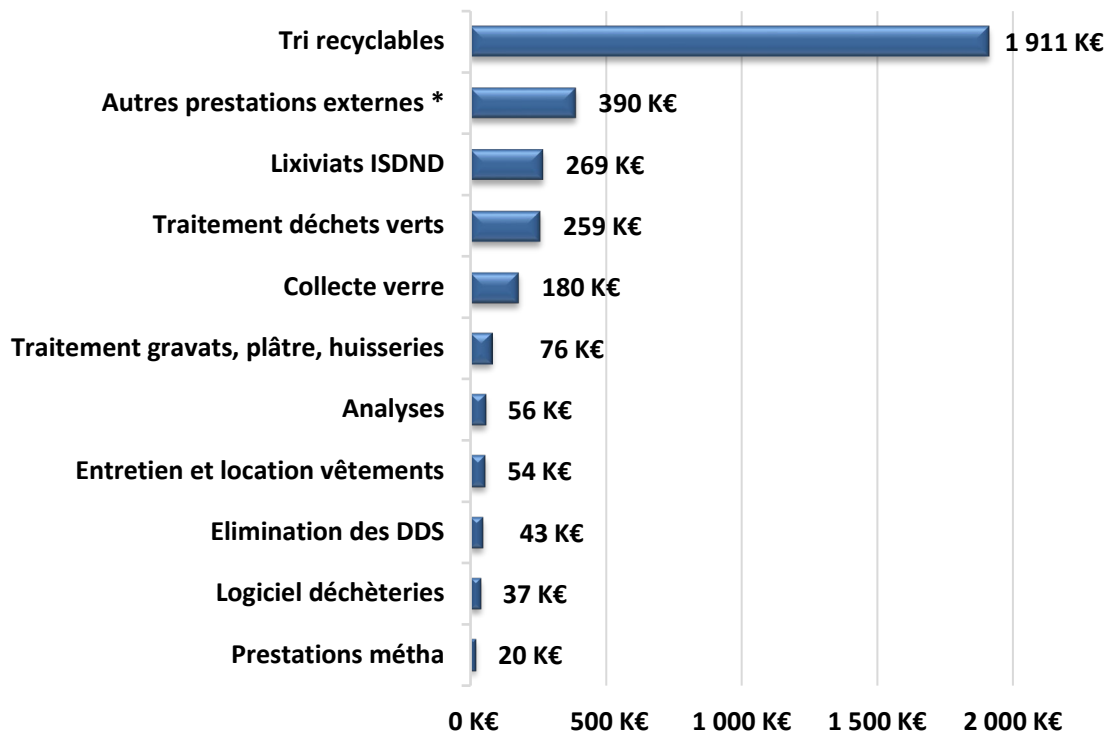
1.2 Dépenses de fonctionnement par chapitre



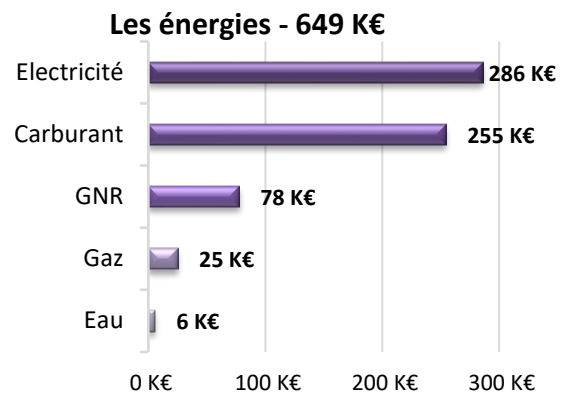
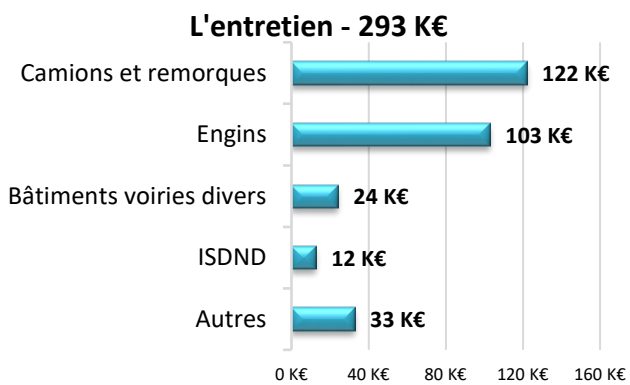
Chapitre 011 – charges à caractère général - CA 2023 : 6 531 K€



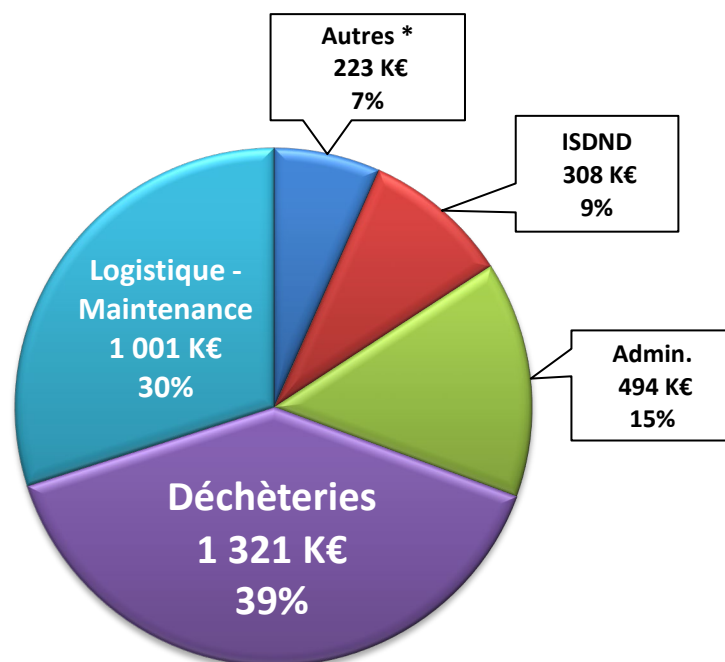
Les prestations externes - 3 295 K€



* Espaces verts, vérifications règlementaires bâtiments, nettoyage des locaux, vidanges déboucheurs...



Chapitre 012 – charges de personnel - CA 2023 : 3 347 K€



* Autres : assurances du personnel, CDG50, amicale, médecine du travail ...

Les charges de personnel de l'année 2023 correspondent à la rémunération de 74 ETP, répartis de la façon suivante :

- Déchèteries : 30 ETP
- Logistique – Maintenance : 25 ETP
- Administration – Qualité sécurité environnement – 10 ETP
- ISDND : 6 ETP
- Polyvalents : 2 ETP
- Agent mis à disposition : 1 ETP

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante - CA 2023 : 284 K€

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnités versées pour les nuisances occasionnées par les installations, les indemnités des élus ainsi que les indemnités versées pour le stockage des gravats.

Chapitre 66 – charges financières - CA 2023 : 1 862 K€

L'essentiel concerne les intérêts payés sur la période et les intérêts courus non échus (ICNE) selon le détail suivant :

Référence	Prêteur	Date de départ	Date d'échéance du principal	Intérêts 2023	ICNE 2022	ICNE 2023	Taux
20151 ex 20053	SFIL	01/05/2007	01/05/2042	79 925 €	53 284 €	50 758 €	3,50%
20081	SFIL	01/08/2008	01/08/2023	5 772 €	2 405 €	0 €	4,27%
20157 ex 20075	SFIL	25/06/2009	01/06/2059	152 509 €	12 666 €	12 455 €	3,47%
20074	SFIL	01/12/2009	01/06/2058	158 116 €	13 135 €	12 907 €	3,70%
20154 ex 20076	SFIL	31/05/2010	01/06/2060	398 603 €	33 094 €	32 569 €	3,53%
20101	CE	15/12/2010	15/12/2025	2 080 €	106 €	70 €	1,71%
20131	CREDIT AGRICOLE	18/12/2013	10/12/2028	5 775 €	359 €	299 €	3,85%
20152	SFIL	01/05/2015	01/05/2040	169 908 €	113 272 €	107 272 €	3,50%
20155	SFIL	01/09/2015	01/09/2040	854 380 €	71 743 €	68 453 €	3,53%
20158	SFIL	01/03/2016	01/03/2040	14 099 €	1 185 €	1 128 €	3,47%
20211	SFIL	01/08/2021	01/06/2046	32 154 €	2 686 €	2 600 €	0,52%
				1 873 323 €	303 933 €	288 513 €	

Le syndicat a également dépensé 4 K€ au titre des cotisations réglées pour les garanties financières des sites de Cavigny et de Saint-Fromond.

Chapitre 68 – dotations aux provisions - CA 2023 : 1 764 K€

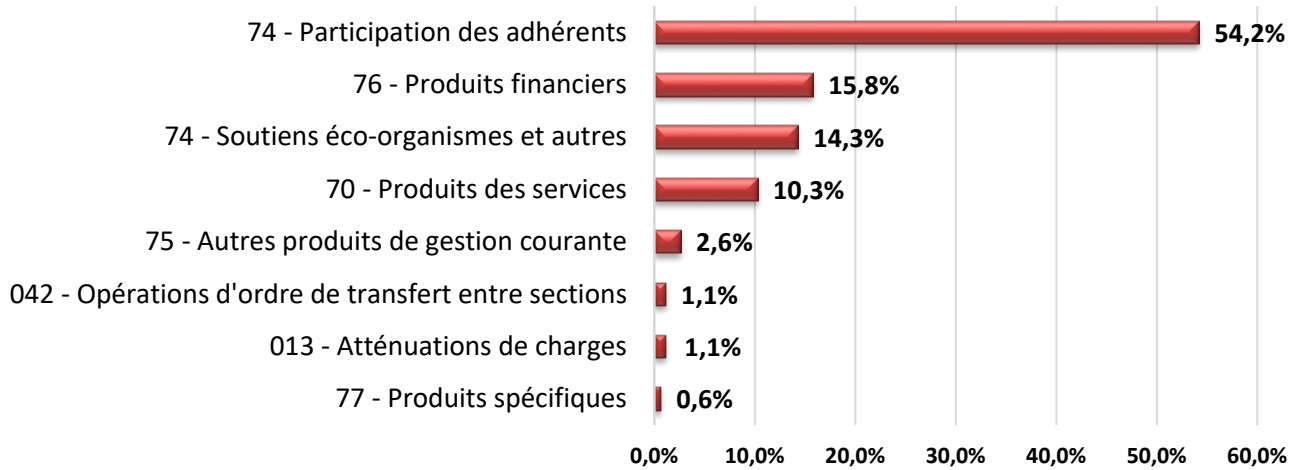
Libellé	Délibération	Montant
Plan de provisionnement des IRA	2021-28 du 15/10/2021	1 750 000 €
Provision pour dépréciation redevable en liquidation judiciaire	2023-63 du 08/12/2023	14 338 €
		1 764 338 €

Chapitre 042 – opérations d'ordre - CA 2023 : 4 157 K€

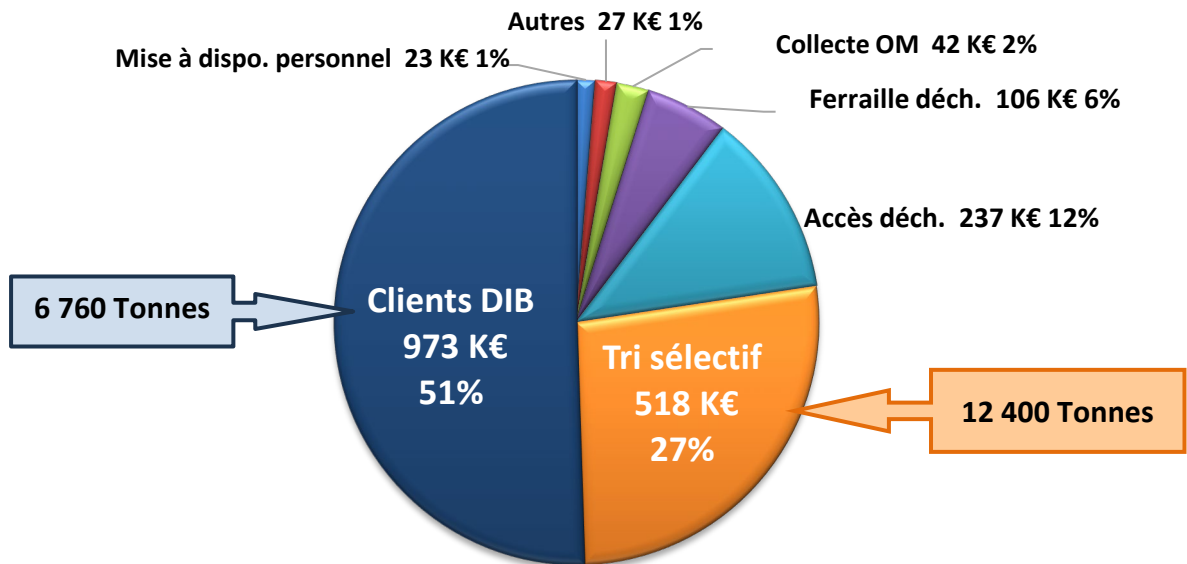
Elles concernent :

- Les amortissements des immobilisations **2 302 K€**
- Les opérations de cessions **181 K€**
- Une dotation de charge financière (part des IRA recapitalisée) **1 674 K€**

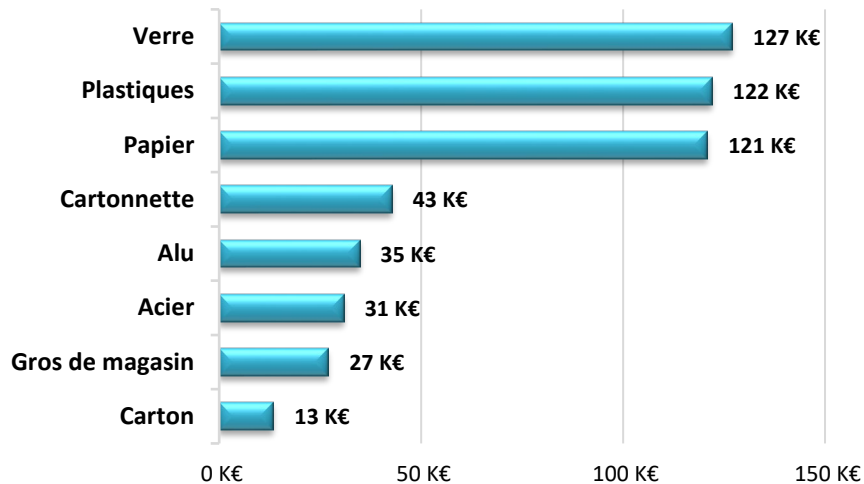
1.3 Recettes de fonctionnement par chapitre



Chapitre 70 – produits des services - CA 2023 : 1 928 K€



Recettes recyclables par flux



Chapitre 74 – participation des adhérents - CA 2023 : 10 164 K€

		Clé de répartition	Dépenses nettes	
Compétences obligatoires	Charges de structures générales	116 819 habitants	772 154 €	6,6 € /hab
	Charges financières	116 819 habitants	2 088 977 €	17,9 € /hab
Compétences obligatoires	Traitement des ordures ménagères	17 641 T	3 229 401 €	183,1 €/T
	Traitement du tri sélectif	7 268 T	582 328 €	80,1 €/T
	Collecte des colonnes d'apport volontaire	1 659 T	229 809 €	138,5 €/T
	Collecte et traitement du verre	5 205 T	12 892 €	2,5 €/T
Compétences optionnelles	Gestion des déchèteries	40 428 T	2 998 773 €	74,2 €/T
	Gestion des quais de transfert de déchets	Quai Villedieu 2 109 T Quai Cavigny 6 141 T	40 746 € 208 634 €	19,3 €/T 34,0 €/T
Participation globale des adhérents 2023			10 163 714 €	

Par adhérent	Participation 2023
Saint-Lô agglo	6 724 K€
Villedieu Intercom	1 332 K€
CC Baie du cotentin	1 441 K€
Côte Ouest Centre Manche	312 K€
Coutances Mer et Bocage	356 K€
	10 164 K€

Chapitre 74 – soutien des éco-organismes et autres - CA 2023 : 2 678 K€

	Filière	Montant
CITEO – solde 2022	Alu, acier, verre, carton, plastiques	202 K€
CITEO – estimé 2023	Alu, acier, verre, carton, plastiques	2 099 K€
CITEO – soutien 2022	Papier	160 K€
ECOMAISON – estimé 2023	Mobilier	97 K€
ECOSYSTEM	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	83 K€
ECODDS	Déchets diffus spécifiques	14 K€
ECOTLC	Textile	12 K€
		2 667K€

Au chapitre 74, nous retrouvons également une subvention de 11 K€ en provenance de la Région Normandie pour le financement d'environ 20% de l'étude territoriale sur la valorisation des déchets ultimes à horizon 2030.

Chapitre 76 – produits financiers - CA 2023 : 2 959 K€

L'Etat a versé 2 959 K€ dans le cadre du fonds de soutien dédié au financement d'une partie des IRA dues lors de la désensibilisation des emprunts toxiques. Le montant total de l'aide est de 41 M d'€ étalé sur 14 ans. Le versement de l'aide prendra fin au 31/12/2028.

Années	Montants perçus	Reste à percevoir
2015 - 2022	23 672 K€	17 755 K€
2023	2 959 K€	14 796 K€

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	BP 2023 + DM	CA 2023	Ecart CA 2023 / BP 2023
DEPENSES			
1641 - Remboursement d'emprunts	2 998 208 €	2 998 208 €	0 €
20 à 23 - Dépenses d'équipement	4 359 362 €	1 435 461 €	-2 923 901 €
Dépenses réelles d'investissement	7 357 570 €	4 433 669 €	-2 923 901 €
040 / 13 - Subventions d'investissement	152 214 €	152 214 €	0 €
040 / 192 - Moins-values sur cessions d'immobilisations		60 467 €	+60 467 €
Opérations d'ordre	152 214 €	212 681 €	+60 467 €
TOTAL Dépenses d'investissement	7 509 784 €	4 646 350 €	-2 863 433 €

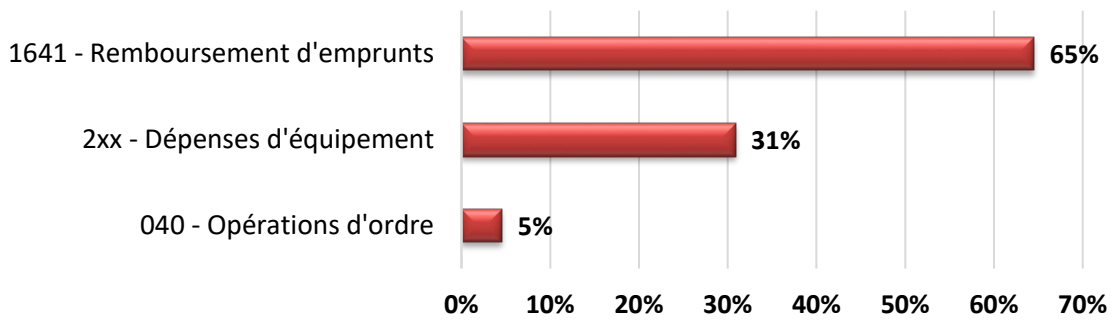
RECETTES			
10222 - FCTVA	161 575 €	161 575 €	-0 €
13 - Subventions d'investissement	157 916 €	157 916 €	0 €
Recettes réelles d'investissement	319 491 €	319 491 €	-0 €
040 / 28 - Amortissements des immobilisations	2 383 888 €	2 301 671 €	-82 218 €
040 / 4817 - Pénalités de renégociation dette	1 674 483 €	1 674 483 €	0 €
040 / 192 - Plus-values de cessions		14 311 €	+14 311 €
040 / 21 - Immobilisations corporelles		166 468 €	+166 468 €
Opérations d'ordre	4 058 372 €	4 156 933 €	+98 562 €
TOTAL Recettes d'investissement	4 377 863 €	4 476 424 €	+98 562 €

Résultat section d'investissement	-3 131 921 €	-169 926 €	+2 961 995 €
--	---------------------	-------------------	---------------------

001 - Résultat d'investissement reporté - début d'exercice	1 139 101 €	1 139 101 €
Résultat de la section d'investissement	-3 131 921 €	-169 926 €
021 / Virement de la section de fonctionnement	1 992 820 €	0 €
001 - Résultat d'investissement reporté - fin d'exercice	0 €	969 175 €
20 à 23 - Restes à réaliser 2023		80 771 €

L'exercice 2023 se clôture par un déficit de 169 926 €, ce qui porte le nouvel excédent reporté à 969 175 €, auquel il faudra déduire les restes à réaliser d'un montant de 80 771 €.

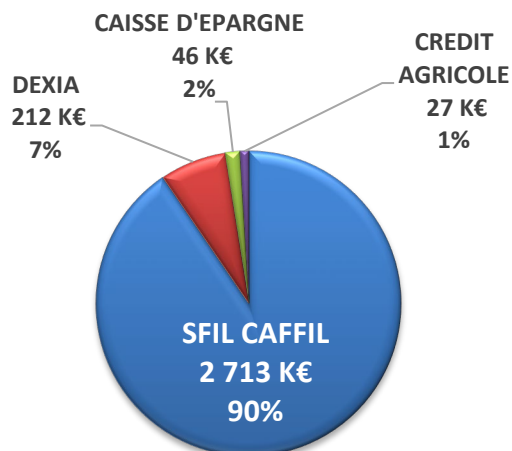
2.1 Dépenses d'investissement par chapitre



Chapitre 16 – remboursement d'emprunt - CA 2023 : 2 998 K€

Le syndicat a 11 produits répartis auprès de 4 établissements prêteurs.

Référence	Prêteur	Capital remboursé
20081	SFIL CAFFIL	133 333 €
20101	CAISSE D'EPARGNE	46 333 €
20131	CREDIT AGRICOLE	26 667 €
20201	DEXIA CL	211 765 €
20074	SFIL CAFFIL	120 000 €
20151 ex 20053	SFIL CAFFIL	112 615 €
20157 ex 20075	SFIL CAFFIL	120 000 €
20154 ex 20076	SFIL CAFFIL	300 000 €
20152	SFIL CAFFIL	266 000 €
20158	SFIL CAFFIL	23 750 €
20155	SFIL CAFFIL	1 374 000 €
20201	SFIL CAFFIL	263 745 €
		2 998 208 €



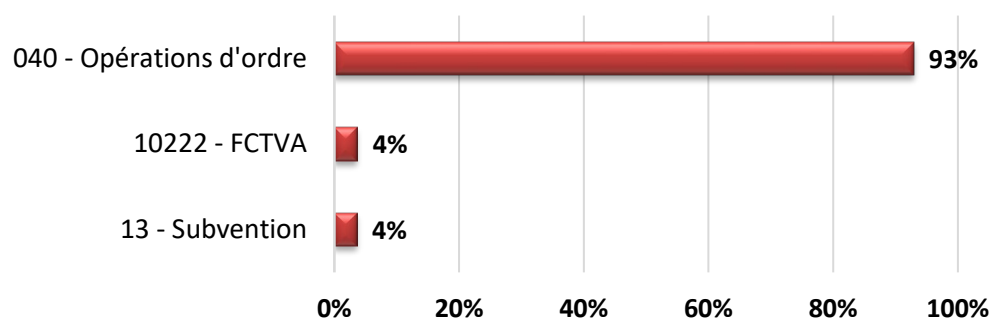
Dépenses d'équipement - CA 2023 : 1 435 K€

Dépenses		Montants
Déchèteries	AMO projet modernisation déchèteries	34,6 K€
ISDND de Saint-Fromond	Construction casiers	822,8 K€
	Nouveau système de traitement des lixiviats	114,1 K€
	Etudes, rapports	53,2 K€
	Travaux réseau biogaz	34,7 K€
	Caméra surveillance	6,2 K€
Logistique	Camion déchèterie	187,5 K€
	Containers apport volontaire	43,9 K€
	Pince collecte CAV semi enterrés	4,2 K€
	Véhicules (2)	33,9 K€
	2 Caméras de surveillance	10,8 K€
Bâtiments	Portes sectionnelles	65,0 K€
Services administratifs	Ordinateurs, logiciel, mobilier	24,3 K€
Total général		1 435 K€

Restes à réaliser - CA 2023 : 81 K€

Dépense	Montant en K€
TRAVAUX SUR PRESSE A CARTON	9,3 K€
LOGICIEL POWER WEIGHT PONT BASCULE ST-FROMOND	4,3 K€
LOGICIEL POWER WEIGHT PONT BASCULE CAVIGNY	5,0 K€
CONTROLE DISPOSITIF SEPARATION HYDRAULIQUE EN GEOMEMBRANE CASIER ISDND	2,9 K€
CONSTRUCTION CASIER 5 VISITES DE CHANTIER	0,9 K€
CONTROLE PERMEABILITE COUVERTURE CASIER 4	2,9 K€
FOURNITURE UNITE DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS	17,3 K€
MISSION COORDINATION SPS CASIER 5	0,2 K€
REHABILITATION CASIER 4 MAITRISE D'OEUVRE	3,1 K€
REMISE EN ETAT TOITURE ATELIER ISDND	26,7 K€
CONSTRUCTION DECH SAINT LO ETUDE LOI BARNIER POUR PLU ET PLUI	8,2 K€
	80,8 K€

2.3 Recettes d'investissement par chapitre



II – LE BUDGET PRIMITIF

1 - La section FONCTIONNEMENT 2024

1.1 Perspectives 2024

Les tonnages de Déchets Industriels Banals (DIB) à la hausse

Conformément aux orientations stratégiques votées en octobre 2021, le Point Fort Environnement va traiter des Déchets Industriels Banals (DIB) pour des clients afin d'optimiser l'exploitation des casiers et de générer des recettes garantissant l'équilibre budgétaire du syndicat mixte. Ainsi, après avoir traité plus de 6 000 T en 2023, le syndicat va réceptionner 12 000 T en 2024.

Poursuite de l'expérimentation du PASS déchèterie

En 2023, environ 40 000 Pass déchèterie ont été délivrés. Le bilan de cette première année a été encourageant. Pour l'année 2024, l'expérimentation sera poursuivie dans les mêmes conditions qu'en 2023, en conservant un objectif de 18 passages maximum par an et par foyer. Cette année vise à consolider les données sur une année entière, étudier la possibilité de prendre en compte les volumes apportés par les particuliers, mieux sensibiliser les usagers à la prévention, aux alternatives existantes pour le traitement des déchets verts notamment, poursuivre la réflexion et la concertation sur la facturation des passages au-delà du nombre autorisé, en lien avec les EPCI. En parallèle, le Point Fort Environnement va engager une réflexion sur les apports des collectivités (communes et EPCI) en vue d'appliquer une tarification dans une logique de prévention, d'incitation et d'exemplarité.

Collecte des conteneurs d'apport volontaire

Suite au passage en extension des consignes de tri (ECT) de l'ensemble des collectivités adhérentes au 1^{er} janvier 2023, le périmètre de collecte du SMPF a été réduit, et concerne désormais les seuls territoires de CC Coutances Mer et Bocage et de CC Baie du Cotentin, les autres territoires étant passés en collecte en porte à porte. Ces 2 derniers territoires passeront en collecte en porte-à-porte courant 2024.

A noter, néanmoins, que le Point Fort Environnement conserve en régie la collecte des semi-enterrés en place sur les territoires en ECT et la collecte du verre sur l'ensemble du territoire via un prestataire.

Reprise en régie du transport des recyclables de Cavigny vers ECOSPHERE à Villedieu

En 2023 le syndicat faisait appel à un prestataire pour réaliser le transport des recyclables de Cavigny vers Villedieu. Suite aux variations de l'activité logistique (à la baisse) tant en déchèterie qu'en collecte sélective, à compter de 2024, le transport est repris en régie dans le but d'optimiser nos ressources humaines et de faire des économies. Un tracteur et une benne à fonds mouvant sont loués pour réaliser cette activité.

Evolution du barème CITEO pour le soutien des tonnes recyclées.

Les soutiens CITEO sont revus à la hausse en 2024 suite à la parution du nouveau cahier des charges des éco-organismes. En effet, le soutien unitaire à la tonne a été augmenté d'environ 7 % pour chaque flux.

Evolution du soutien par flux en €/t :

	Acier	Aluminium	Papier carton mêlé	Cartonnette	Papier Carton Complexés ELA	Flacons plastiques	Verre
2023	68	439	100	165	329	725	7
2024	73	470	107	177	352	776	8
	+7,4%	+7,1%	+7,0%	+7,3%	+7,0%	+7,0%	+14,3%

Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Les adhérents sont redevables de la TGAP au titre de chaque tonne enfouie. Sont concernées les tonnes d'ordures ménagères ainsi que les tonnes d'encombrants provenant des déchèteries. Cette taxe s'est élevée à 51 € / tonne en 2023, elle passe à 58 € / tonne en 2024.

FONCTIONNEMENT	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / CA 223
DEPENSES			
011 - Charges à caractère général	6 531 412 €	7 671 641 €	+1 140 230 €
012 - Charges de personnel	3 346 517 €	3 509 586 €	+163 069 €
65 - Autres charges de gestion courante	283 890 €	302 388 €	+18 498 €
66 - Charges financières	1 861 932 €	1 777 632 €	-84 300 €
67 - Charges exceptionnelles	295 €	500 €	+205 €
68 - Dotations aux provisions	1 764 338 €	1 755 000 €	-9 338 €
Dépenses réelles de fonctionnement	13 788 384 €	15 016 748 €	+1 228 364 €
042 / 6761 - Différences sur réalisation	14 311 €		-14 311 €
042 / 675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	166 468 €		-166 468 €
042 / 6811 - Dotations aux amortissements	2 301 671 €	2 330 003 €	+28 332 €
042 / 6862 - Dotations aux charges financières	1 674 483 €	1 674 483 €	-0 €
Opérations d'ordre	4 156 933 €	4 004 486 €	-152 447 €
022 - Dépenses imprévues			0 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement	17 945 317 €	19 021 233 €	+1 075 916 €

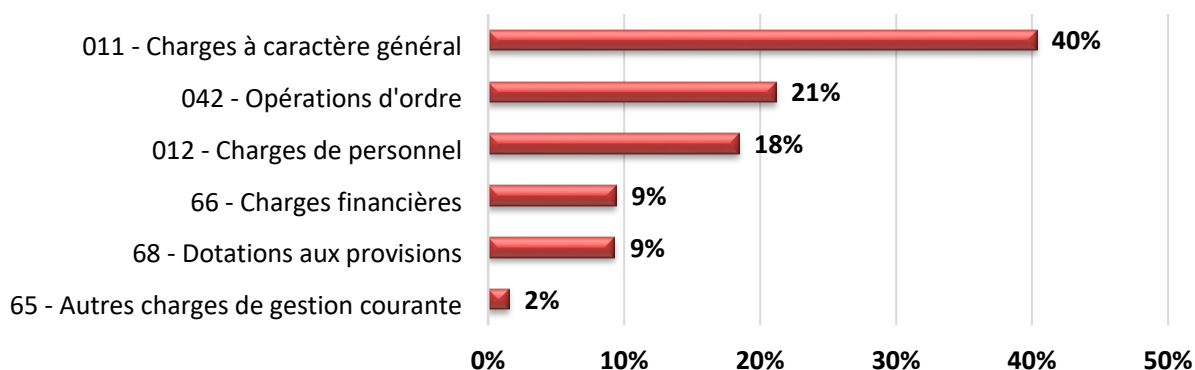
RECETTES			
013 - Atténuation de charges	207 571 €	165 570 €	-42 001 €
70 - Produits des services	1 927 990 €	2 677 629 €	+749 638 €
74 - Participations des communes	10 163 714 €	10 058 715 €	-104 999 €
74 - Participations autres organismes	2 677 830 €	2 488 263 €	-189 567 €
75 - Autres produits de gestion courante	490 567 €	339 492 €	-151 075 €
76 - Produits financiers	2 959 135 €	2 959 112 €	-23 €
77 - Produits exceptionnels	120 312 €	0 €	-120 312 €
78 - Reprise sur amortissements et provisions		542 000 €	+542 000 €
Recettes réelles de fonctionnement	18 547 120 €	19 230 781 €	+683 661 €
042 / 777 - Quote-part des subventions	152 214 €	159 010 €	+6 796 €
042 / 7761 - Différences sur réalisation	60 467 €		-60 467 €
Opérations d'ordre	212 681 €	159 010 €	-53 671 €
TOTAL Recettes de fonctionnement	18 759 801 €	19 389 791 €	+629 990 €

Résultat section de fonctionnement	814 484 €	368 558 €	-445 926 €
---	------------------	------------------	-------------------

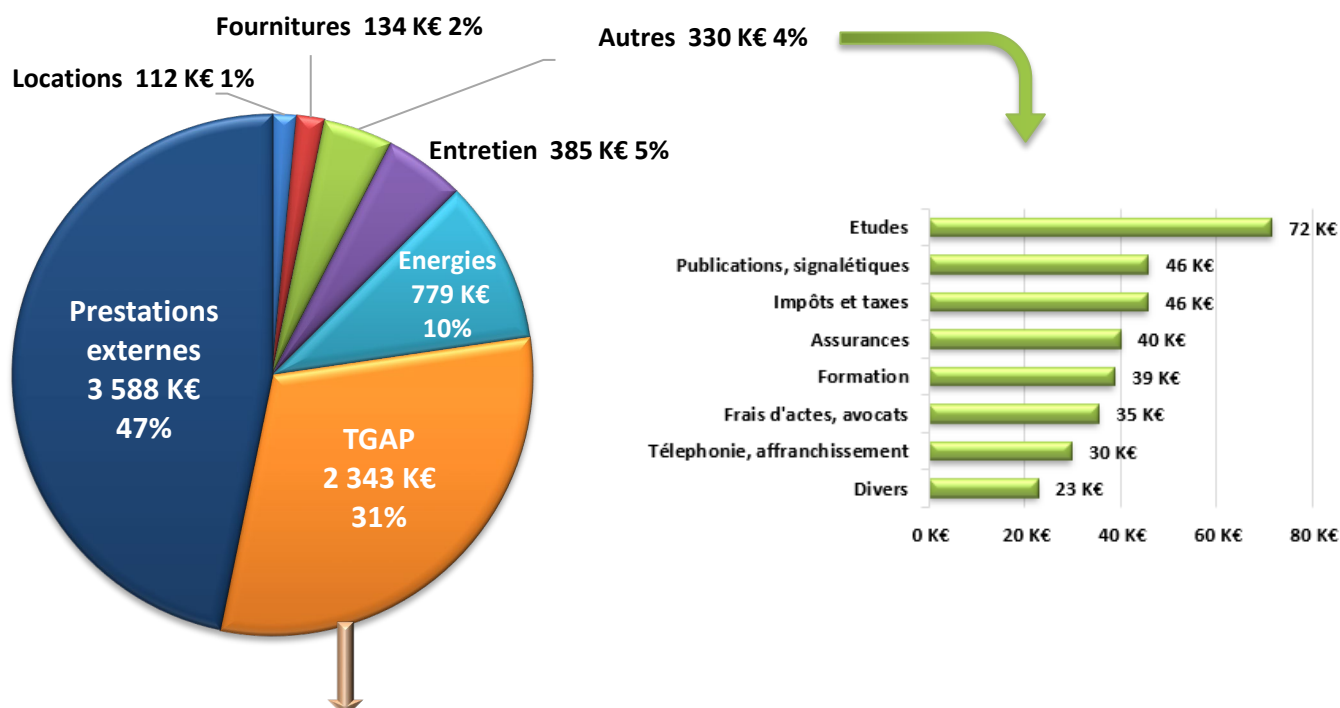
002 - Résultat de fonctionnement reporté - début d'exercice	3 021 741 €	3 836 225 €
Résultat de la section de fonctionnement	814 484 €	368 558 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	455 157 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté - fin d'exercice	3 836 225 €	3 749 626 €

Le résultat de fonctionnement prévisionnel 2024 présente un excédent de 368 558 €. La section de fonctionnement devra abonder la section d'investissement à hauteur de 455 157 €. Le nouvel excédent reporté serait donc de 3 749 626 €.

1.2 Dépenses de fonctionnement par chapitre



Chapitre 011 – charges à caractère général - BP 2024 : 7 672 K€

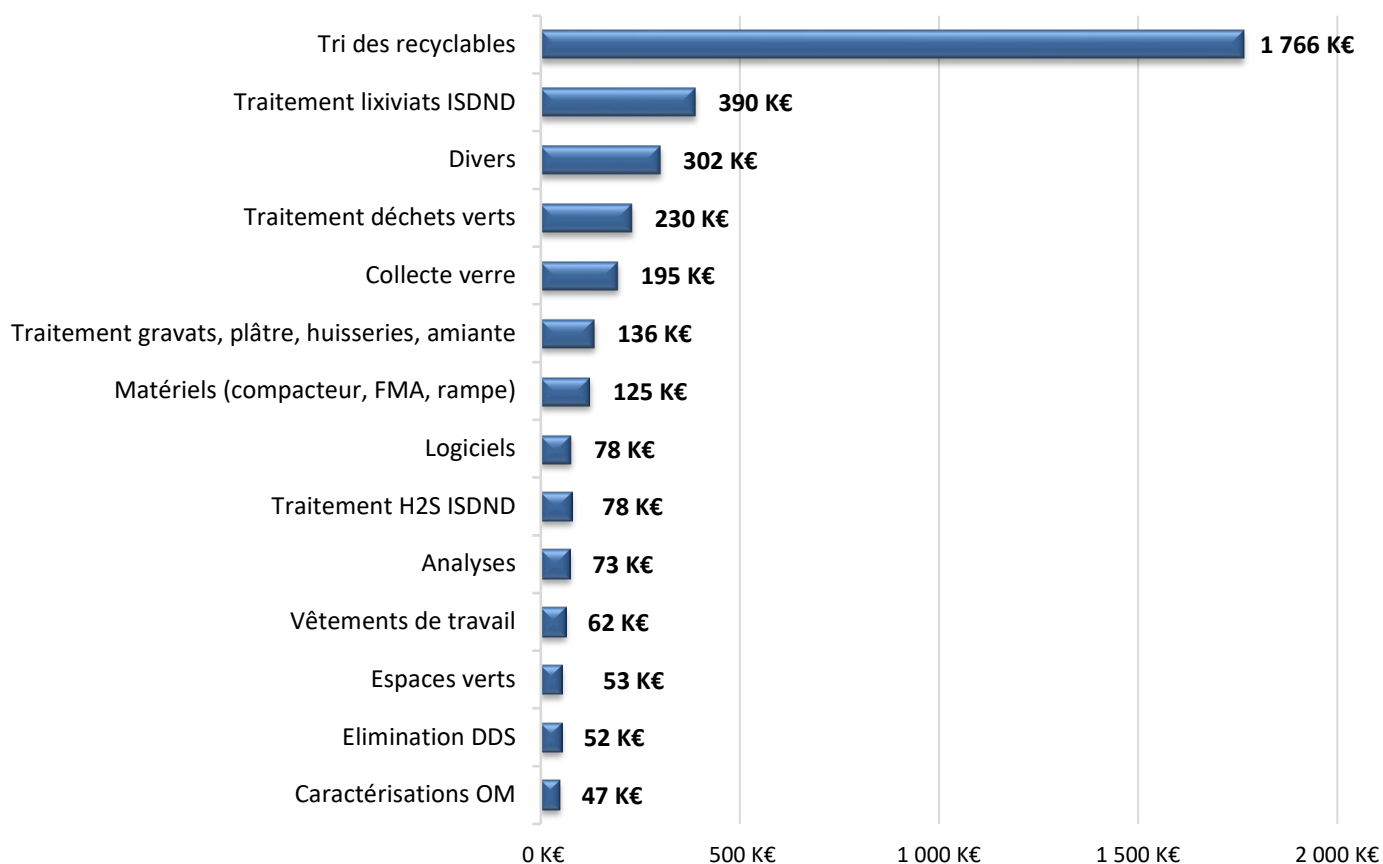


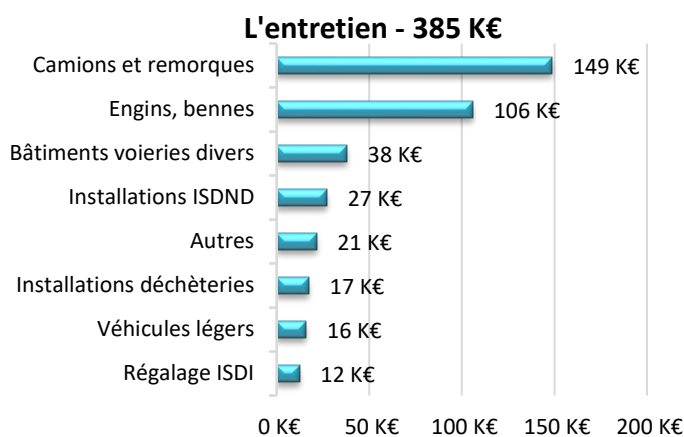
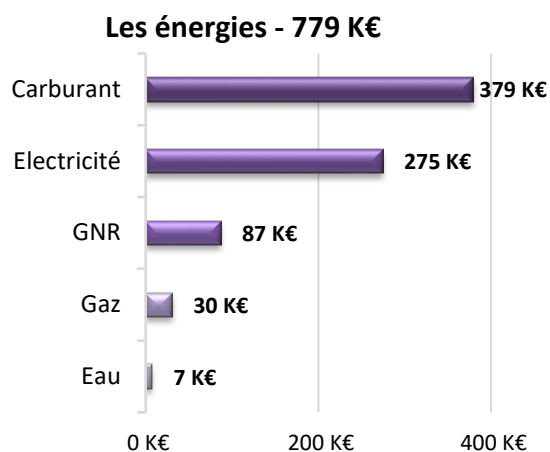
Le montant de TGAP est calculé à partir du tarif 2024 défini par l'Etat, soit 58 € par tonne enfouie. Le syndicat doit se projeter sur le tonnage qu'il enfouira en 2024 pour définir le montant total prévisionnel dû à l'Etat.

Ainsi, le budget prévoit un tonnage maximum enfoui en 2024 de 40 400 t répartis ainsi :

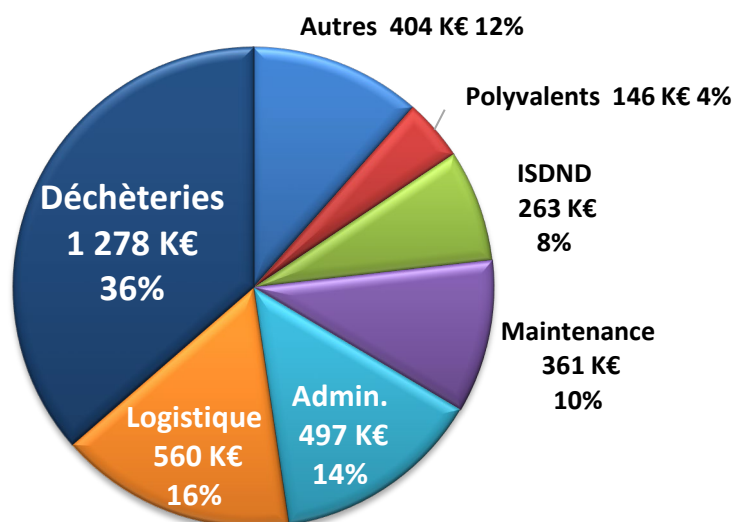
- 16 500 T d'ordures ménagères
- 6 500 T d'encombrants
- 5 400 T de compost déclassé (déstockage du hall de maturation financer par une reprise de provision)
- 12 000 T de DIB clients (TGAP refacturée en intégralité).

Les prestations externes - 3 588 K€





Chapitre 012 – charges de personnel - BP 2024 : 3 510 K€



Autres = assurance du personnel, amicale, CDG50, médecine du travail, tickets restaurant

Les charges de personnel de l'année 2024 correspondent à l'équivalent de 78,3 ETP, répartis de la façon suivante :

- Déchèteries : 33,3 ETP
- Logistique : 14,9 ETP
- Administration – Qualité sécurité environnement : 10 ETP
- Maintenance : 9 ETP
- ISDND : 6,1 ETP
- Polyvalents : 4 ETP
- 1 agent mis à disposition d'une autre collectivité.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante – BP 2024 : 302 K€

Les autres charges de gestion courante concernent notamment les indemnités versées pour les nuisances occasionnées par les installations, les indemnités des élus ainsi que les indemnités versées pour le stockage des gravats.

Chapitre 66 – charges financières – BP 2024 : 1 778 K€

L'essentiel concerne les intérêts payés sur la période et les ICNE, selon le détail suivant :

Référence	Prêteur	Date de départ	Intérêts payés sur la période	ICNE 2023	ICNE 2024	Taux
20151	SFIL	01/05/2007	76 137 €	50 758 €	47 955 €	3,50%
20157	SFIL	25/06/2009	148 698 €	12 455 €	11 972 €	3,47%
20074	SFIL	01/12/2009	154 040 €	12 907 €	12 395 €	3,70%
20154	SFIL	31/05/2010	388 940 €	32 569 €	31 329 €	3,53%
20101	CE	15/12/2010	1 287 €	70 €	35 €	1,71%
20131	CREDIT AGRICOLE	18/12/2013	4 748 €	299 €	240 €	3,85%
20152	SFIL	01/05/2015	160 908 €	107 272 €	100 686 €	3,50%
20155	SFIL	01/09/2015	807 461 €	68 453 €	63 659 €	3,53%
20158	SFIL	01/03/2016	13 301 €	1 128 €	1 047 €	3,47%
20201	DEXIA CL	01/04/2020	0 €	0 €	0 €	0,00%
20211	SFIL	01/08/2021	30 850 €	2 600 €	2 457 €	0,52%
				1 786 370 €	288 511 €	271 775 €
				1 769 634 €		

Des garanties financières sont prévues pour les sites de Cavigny et Saint-Fromond pour 8 K€.

Chapitre 68 – dotations aux provisions – BP 2024 : 1 755 K€

Une provision de 1 750 K€ est prévue pour abonder le plan de provisionnement des IRA.

Année	Provision annuelle	Provision cumulée
2019	146 215 €	146 215 €
2020	292 430 €	438 645 €
2021	1 750 000 €	2 188 645 €
2022	1 750 000 €	3 938 645 €
2023	1 750 000 €	5 688 645 €
2024	1 750 000 €	7 438 645 €

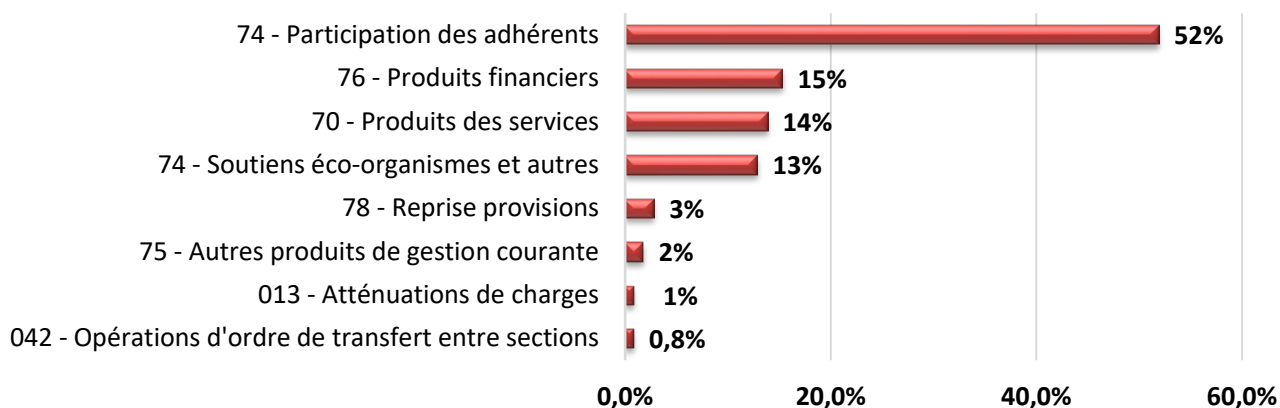
Il est prévu 5 K€ également pour d'éventuelles dépréciations d'actifs circulants.

Chapitre 042 – opérations d'ordre – BP 2024 : 4 004 K€

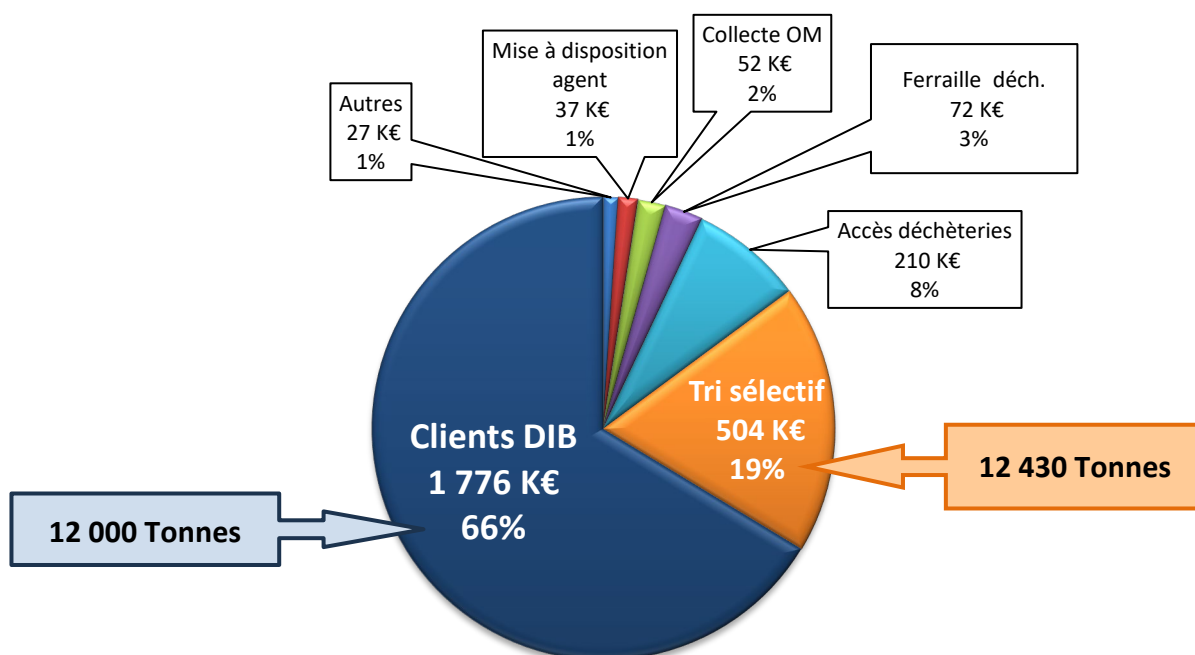
Elles concernent :

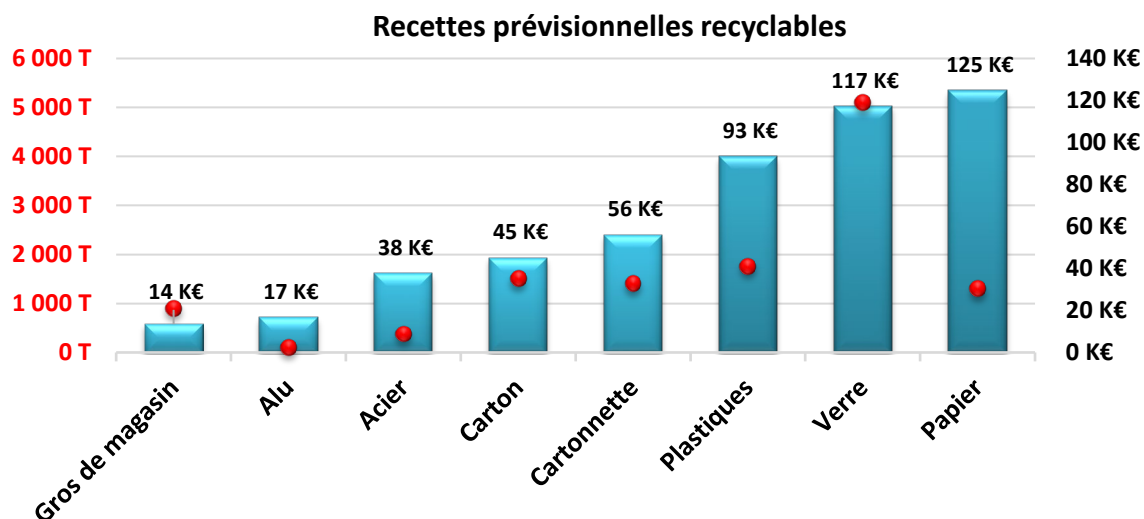
- les amortissements des immobilisations **2 330 K€**
- une dotation de charge financière (part des IRA recapitalisée) **1 674 K€**

1.3 Recettes de fonctionnement par chapitre



Chapitre 70 – produits des services – BP 2024 : 2 678 K€





Chapitre 74 – participation des adhérents – BP 2024 : 10 059 K€

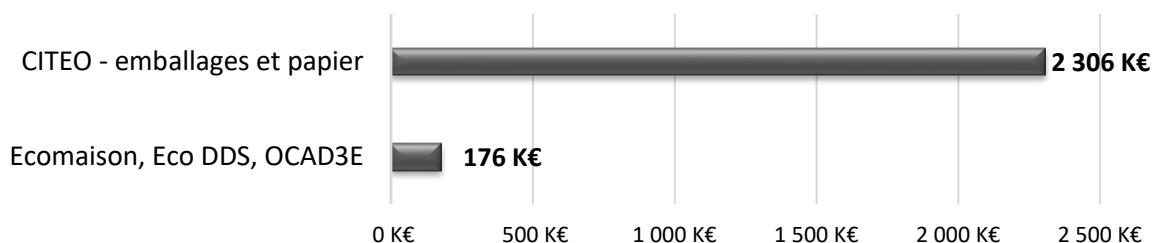
Les dépenses nettes sont ventilées selon la clé de répartition ci-dessous :

		Clé de répartition	Dépenses nettes	
Compétences obligatoires	Charges de structures générales	117 437 habitants	822 059 €	7 €/hab
	Charges financières	117 437 habitants	2 086 605 €	17,8 €/hab
Compétences obligatoires	Traitement des ordures ménagères	15 965 T	2 833 754 €	177 €/T
	Traitement du tri sélectif	8 253 T	701 505 €	85 €/T
	Collecte des colonnes d'apport volontaire	1 328 T	212 480 €	160 €/T
	Collecte et traitement du verre	5 260 T	21 040 €	4 €/T
Compétences optionnelles	Gestion des déchèteries	34 892 T	2 874 271 €	82 €/T
		4 720 T encombrants	TGAP 273 460 €	58 €/T
	Gestion des quais de transfert de déchets	Quai Villedieu 1 511 T Quai Cavigny 6 717 T	31 731 € 201 510 €	21 €/T 30,0 €/T
Participation globale des adhérents 2024			10 058 715 €	

Ratios 2023 par adhérent		Ordures ménagères	Déchèteries	Dont encombrants	Tri sélectif (emballages et papier)	Verre
Saint-Lô agglo	76 653 hab	128 kg/hab	340 kg/hab	40 kg/hab	75 kg/hab	43 kg/hab
Villedieu Intercom	15 663 hab	96 kg/hab	319 kg/hab	77 kg/hab	68 kg/hab	52 kg/hab
CC Baie du cotentin	13 845 hab	236 kg/hab	274 kg/hab	34 kg/hab	44 kg/hab	43 kg/hab
COCM	5 666 hab	154 kg/hab			83 kg/hab	51 kg/hab
Coutances mer et bocage	5 610 hab	90 kg/hab			68 kg/hab	52 kg/hab
	117 437 hab					

Par adhérent	Participation 2023	Participation 2024	Ecart 2024 vs 2023	
			Montant	Pourcentage
Saint-Lô agglo	6 724 K€	6 690 K€	- 34 K€	-0,5 %
Villedieu Intercom	1 332 K€	1 264 K€	- 67 K€	-5,0 %
CC Baie du cotentin	1 441 K€	1 434 K€	-7 K€	-0,5 %
Côte Ouest Centre Manche	312 K€	336 K€	+ 24 K€	+7,7 %
Coutances Mer et Bocage	356 K€	335 K€	- 21 K€	-5,0%
	10 164 K€	10 059 K€	- 105 K€	- 1 %

Chapitre 74 – soutien des éco-organismes – BP 2024 : 2 488 K€



Chapitre 75 – autres produits de gestion courante – BP 2024 : 339 K€

	Montant
Compensation coût électricité – SDEM 50	289 K€
Refacturation caractérisations OM	46 K€
Divers	4 K€

Chapitre 76 – produits financiers - BP 2024 : 2 959 K€

L'Etat versera 2 959 K€ dans le cadre du fonds de soutien dédié au financement d'une partie des IRA dues lors de la désensibilisation des emprunts toxiques. Le montant total de l'aide est de 41 M d'€ étalé sur 14 ans. Le versement de l'aide prendra fin au 31/12/2028.

Année	Fonds de soutien	Fonds de soutien cumulé	Fonds de soutien restant à percevoir
2024	2 959 K€	29 591 K€	11 836 K€

Chapitre 78 – reprise sur provisions - BP 2024 : 542 K€

En 2024, une reprise sur provision de 542 K€ est prévue pour finaliser le déstockage du compost déclassé restant dans le hall de maturation de l'unité de méthanisation, suite au sinistre survenu en octobre 2019.

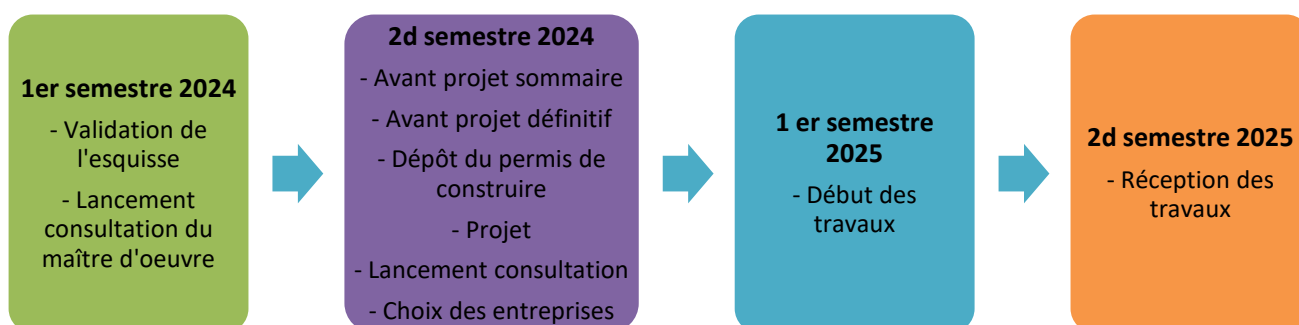
2 - La section INVESTISSEMENT 2024

2.1 Points clés de l'année 2024

Poursuite de l'étude pour la construction de la nouvelle déchèterie de Saint-Lô et la modernisation des 10 autres

Dans le but d'adapter les déchèteries aux exigences techniques et réglementaires et d'offrir des services améliorés à ses administrés, le Point Fort Environnement s'est engagé dans un plan de modernisation de son réseau de déchèteries. Ce plan inclut la réalisation d'une nouvelle déchèterie à Saint-Lô et la modernisation des 10 autres déchèteries afin d'accueillir les nouvelles filières et de sécuriser les dépôts par les usagers.

Planning prévisionnel de la construction de la déchèterie de Saint-Lô



Planning prévisionnel de la modernisation des 10 autres déchèteries



Démantèlement du hall de maturation de l'unité de méthanisation. Dans le cadre du projet de construction d'une plateforme de compostage de déchets verts et de biodéchets sur le site de Cavigny, l'ancien hall de maturation sera démantelé pour y installer des silos de compostage, à horizon 2025. L'objectif est de réutiliser dans ce projet tout le système de ventilation déjà existant.

Construction des casiers à l'ISDND de Saint-Fromond. Le budget 2024 prévoit notamment le financement de la couverture du casier 5a avant l'ouverture du casier 5b.

Pas de nouvel emprunt. Le budget d'investissement sera financé par les excédents reportés et un virement de la section de fonctionnement.

INVESTISSEMENT	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 / CA 2023
DEPENSES			
1641 - Remboursement d'emprunts	2 998 208 €	2 864 875 €	-133 333 €
20 à 23 - Dépenses d'équipement	1 435 461 €	2 596 451 €	+1 160 990 €
20 à 23 - Restes à réaliser 2023		80 771 €	+80 771 €
275 - Dépôts et cautionnements		70 000 €	+70 000 €
Dépenses réelles d'investissement	4 433 669 €	5 612 096 €	+1 178 427 €
040 / 13 - Subventions d'investissement	152 214 €	159 010 €	+6 796 €
040 / 192 - Moins-values sur cessions d'immobilisations	60 467 €		-60 467 €
Opérations d'ordre	212 681 €	159 010 €	-53 671 €
TOTAL Dépenses d'investissement	4 646 350 €	5 771 106 €	+1 124 756 €

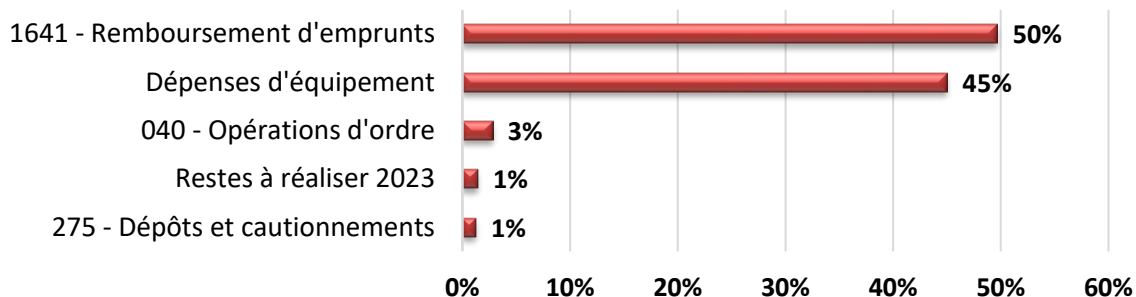
RECETTES			
024 - Produits des cessions		3 500 €	+3 500 €
10222 - FCTVA	161 575 €	180 872 €	+19 297 €
13 - Subventions d'investissement	157 916 €	157 916 €	0 €
Recettes réelles d'investissement	319 491 €	342 288 €	+22 797 €
040 / 28 - Amortissements des immobilisations	2 301 671 €	2 330 003 €	+28 332 €
040 / 4817 - Pénalités de renégociation dette	1 674 483 €	1 674 483 €	-0 €
040 / 192 - Plus-values de cessions	14 311 €		-14 311 €
040 / 21 - Immobilisations corporelles	166 468 €		-166 468 €
Opérations d'ordre	4 156 933 €	4 004 486 €	-152 447 €
TOTAL Recettes d'investissement	4 476 424 €	4 346 774 €	-129 650 €

Résultat section d'investissement	-169 926 €	-1 424 332 €	-1 254 406 €
--	-------------------	---------------------	---------------------

001 - Résultat d'investissement reporté - début d'exercice	1 139 101 €	969 175 €	
Résultat de la section d'investissement	-169 926 €	-1 424 332 €	
021 / Virement de la section de fonctionnement	0 €	455 157 €	
001 - Résultat d'investissement reporté - fin d'exercice	969 175 €	0 €	
20 à 23 - Restes à réaliser 2023	80 771 €		

Le budget 2024 prévoit un déficit d'exercice de 1 424 332 €, restes à réaliser 2023 inclus. Un virement de 455 157 € de la section de fonctionnement est nécessaire pour équilibrer le budget.

2.2 Dépenses d'investissement par chapitre



Chapitre 16 – remboursement d'emprunt – BP 2024 : 2 865 K€

Référence	Prêteur	Capital remboursé
20101	CAISSE D'EPARGNE	46 333 €
20131	CREDIT AGRICOLE	26 667 €
20201	DEXIA CL	211 765 €
20074	SFIL CAFFIL	120 000 €
20151 ex 20053	SFIL CAFFIL	112 615 €
20157 ex 20075	SFIL CAFFIL	120 000 €
20154 ex 20076	SFIL CAFFIL	300 000 €
20152	SFIL CAFFIL	266 000 €
20158	SFIL CAFFIL	23 750 €
20155	SFIL CAFFIL	1 374 000 €
20201	SFIL CAFFIL	263 745 €
		2 864 875 €

Dépenses d'équipement – BP 2024 : 2 596 K€

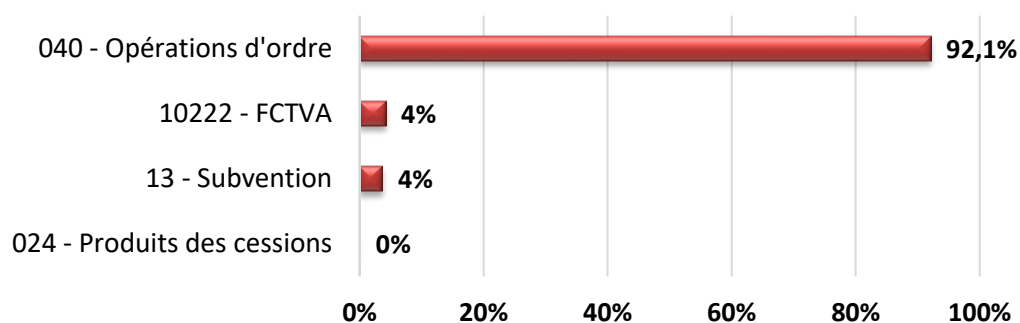
TOTAL GENERAL	2 596 451 €
Sous-total Déchèteries	1 176 556 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux du réseau de 11 déchèteries	21 152 €
Maîtrise d'ouvrage pour la construction de la nouvelle déchèterie	109 467 €
Construction de la nouvelle déchèterie à Saint-Lô	173 969 €
Sécurisation et modernisation des 10 autres déchèteries	847 968 €
Travaux sites de stockage de gravats	24 000 €
Sous-total ISDND	604 461 €
Construction des casiers de stockage	538 581 €
Equipements et travaux divers : vannes biogaz, filets de protection, cailloux, toiture, vidéosurveillance ...	65 880 €

Sous-total Pôle de Cavigny	778 162 €
Camions déchèterie, chariots élévateurs, télescopiques	230 712 €
Bennes, remorques	146 375 €
Containers d'apport volontaire (CAV) Verre	37 500 €
Portes sectionnelles, portails	31 200 €
Démantèlement du process et du bâtiment de l'unité de méthanisation	325 800 €
Equipements divers - matériels logistique	6 575 €
Sous-total Administration	37 272 €
Matériel informatique, logiciels ...	37 272 €

275 – Dépôts et cautionnement – BP 2024 : 70 K€

Le syndicat prévoit de verser une somme de 70 000 € à la caisse des dépôts, dans le cadre du projet d'extension de son ISDND, afin de financer des projets de compensation agricole collective pour l'utilisation de terres agricoles de façon temporaire.

2.2 Recettes d'investissement par chapitre



La subvention de 157 916 € pour le soutien au financement des installations de traitement des déchets, est financée par le Conseil départemental dans le cadre d'une convention qui prend fin en 2024.

III – ANALYSE FINANCIERE ET PRINCIPAUX RATIOS

Epargne nette : elle mesure la capacité des recettes de fonctionnement à financer les dépenses de fonctionnement et le remboursement de la dette.

	CA 2023	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement * (A)	18 429 599 €	19 230 781 €
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	13 788 384 €	15 016 748 €
Remboursement du capital de la dette (C)	2 998 208 €	2 864 875 €
Epargne nette (A-B-C)	1 643 007 €	1 349 159 €

* hors cessions d'immobilisations

Ratio de rigidité des charges structurelles : il mesure le poids des dépenses les plus rigides et difficilement compressibles (charges de personnel, charges d'intérêts, contingents et participations obligatoires) par rapport aux recettes de fonctionnement (hors cessions)

	CA 2023	BP 2024
Charges de personnel (A)	3 346 517 €	3 509 586 €
Charges financières (B)	1 861 932 €	1 777 632 €
Provision du plan de financement IRA (C)	1 750 000 €	1 750 000 €
Recettes réelles de fonctionnement (D)	18 547 120 €	19 230 781 €
Rigidité des charges structurelles (A+B+C)/(D)	37,52%	36,59%

Ratio de désendettement : il détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	CA 2023	BP 2024
Encours au 31/12/N	58 325 325 €	55 460 450 €
Epargne brute année N	4 641 215 €	4 214 034 €
Ratio de désendettement	12,6 ans	13,2 ans

Epargne brute : C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle

Epargne nette : Epargne brute après remboursement du capital de la dette.